

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS64

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« enfance »,

insérer les mots :

« et les professeurs des écoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage des tablettes est en considérable augmentation dans les écoles maternelles. Il convient donc de prévoir une formation spécifique des enseignants aux risques d'exposition pour les enfants des petites classes.